



faillite personnelle et poursuite activite

Par **natjoelle**, le **05/12/2019** à **15:00**

bjr, achat clio negociant, après recherche plusieurs liquidations jud à son actif et faillite perso en 2011 pour 8 ans, a cédé ste assurance en 11/2018 , a crée 08/2019 une ste négoce auto, j'ai acheté clio à cette ste , je n'ai ps moyen d'avoir carte grise, il n'est pas connu comme possédant cette voiutre, dernier professionnel inscrit a liquidé son garage en mai 2019, je suis bloquée avec une clio que je ne peux conduire, que je dois assurer quand meme , montant préjudice 10 120 euros ...

puis je alerter police, gendarmerie de mes découvertes pour agir contre lui s'il ne veut ps me rembourser

pour annulation vente, je n'y crois plus ... trop cher procédure TGI pour moi sans garantie , surement insolvable

je peux que lui faire peur de tout divulguer !!!

Par **Visiteur**, le **05/12/2019** à **23:45**

Bonjour

Pourquoi n'avez vous pas déposé plainte ?

Par **P.M.**, le **06/12/2019** à **09:22**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste pour essayer de résoudre le problème car on ne peut pas le faire sur un forum, en plus il y a au moins une erreur de date dans votre exposé...